



Le Compte-Titres Ordinaire (CTO)

Le **Compte-Titres Ordinaire** permet de **diversifier votre patrimoine** et de gérer votre épargne en toute **liberté**, selon vos convictions, tout en gardant la **disponibilité** de vos avoirs.

Avec le CTO vous prenez part à l'économie et à la vie des entreprises dont vous êtes actionnaire. Ainsi vous pouvez agir en répondant en ligne à des Opérations sur Titres (ex : un paiement de dividende en actions, ...) ou des Assemblées Générales.

Pour qui ?

Accessible à tous les titulaires d'un compte courant à la Caisse d'Épargne.
Les mineurs peuvent en avoir un, ouvert et géré par leur représentant légal.
Accessible aux personnes morales.

Quelle disponibilité ?

Votre épargne reste entièrement disponible.
Vos titres peuvent être vendus quand vous le souhaitez.
Aucune durée de détention imposée ni de restriction de résidence.

Quel plafond ?

Des investissements à votre rythme et **sans plafond.***

Quels investissements ?

Ce compte accueille **tous les types d'instruments financiers** : obligations, certificats, actions, OPC (Sicav, FCP), warrants, parts sociales,...⁽¹⁾ en France, en Europe et à l'international.

Vous choisissez en fonction de vos objectifs et de vos convictions (ex : investissement éco-responsable). Le marché mondial vous est accessible !

**Des frais peuvent être appliqués dans le cadre du Compte-Titres Ordinaire (droits de garde, transfert, ...). Pour plus d'informations sur les frais, vous pouvez vous référer à la brochure tarifaire de votre Caisse d'Épargne.*

Investir dans des produits financiers comporte des risques liés à la fluctuation des marchés boursiers : ni le capital, ni le rendement ne sont garantis. Vous devez donc être prêt à accepter de perdre tout ou partie de l'épargne investie.

Plusieurs options possibles !

Compte individuel	Compte joint	Compte collectif
1 seul titulaire	2 titulaires pouvant effectuer indépendamment des opérations	3 titulaires ou plus. L'agrément de tous est requis pour chaque opération

Une personne physique peut ouvrir plusieurs CTO ; le CTO est obligatoirement associé à un compte espèces (ex : votre compte courant).

⁽¹⁾ Avant tout investissement, nous vous invitons à consulter la documentation réglementaire relative au produit afin de vérifier son adéquation avec votre projet et votre profil investisseur.



Quelle fiscalité ?

Le CTO retrouve sa place dans les stratégies patrimoniales avec la suppression de l'ISF, depuis 2018, et l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%.

PFU 30% ⁽²⁾	=	Impôt sur le revenu 12,8% ⁽³⁾	+	Prélèvement sociaux 17,2%
----------------------------------	---	--	---	-------------------------------------

Selon dispositif fiscal en vigueur



Le +

Souscrivez, suivez et réalisez toutes vos opérations sur votre Espace bourse, 24h/24 et 7 jours/7 !

Et bénéficiez de tous ses services utiles pour vous aider dans vos choix d'investissement (service d'alertes, Magazine de la bourse, ...).

L'ASTUCE

Alimentez votre CTO à votre rythme avec les **abonnements** : définissez le montant, la fréquence et la date de prélèvement de vos versements.*



Comment en bénéficier ?

Votre conseiller est à votre disposition pour vous accompagner dans l'ouverture de votre Compte-Titres Ordinaire et dans vos choix d'investissements.

Contactez-le pour diversifier votre épargne !

**Des frais peuvent être appliqués dans le cadre du Compte-Titres Ordinaire (droits de garde, transfert, ...). Pour plus d'informations sur les frais, vous pouvez vous référer à la brochure tarifaire de votre Caisse d'Epargne.*

⁽²⁾ Sur les revenus des titres et les plus-values de cession

⁽³⁾ Les 12,8% du PFU s'appliquent par défaut, mais si le contribuable y trouve avantage, il peut opter pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu. L'option est globale. Elle concerne tous les revenus et plus-values entrant dans le champ du PFU, perçus et réalisés au cours d'une même année, au sein d'un même foyer fiscal.

Photos ©Getty Images

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital social de 173 613 700 €. RCS : Paris n°493 455 042 - Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. N° Orias de BPCE 080 45 100.